

ÉTAPES POUR L'ACCRÉDITATION :

1. Remplissez le formulaire « Demande d'accréditation en matière de pesticides ».

Vous pouvez soumettre votre demande en ligne ou remplir le formulaire annexé à ce guide.

Présentez votre demande à F&APO accompagnée d'un paiement de \$180 pour les frais.

Soumettez votre demande en ligne ontariopesticide.com (si vous payez avec VISA ou MasterCard)

Par la poste : Formation et accréditation en matière de pesticides de l'Ontario (F&APO)

Université de Guelph – Campus de Ridgetown

120 Main Street East, Ridgetown (ON) N0P 2C0

Par téléphone : 1-888-620-9999 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Par télécopieur : 519-674-1585, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Les paiements par téléphone ou télécopieur doivent être faits par VISA ou MasterCard.

- Choisissez une date et un lieu d'examen. Les examens sont prévus à divers endroits de l'Ontario, et le calendrier des examens est publié dans le site ontariopesticide.com (vous pouvez aussi appeler sans frais au 1-888-620-9999).
- Si vous avez des questions, contactez F&APO. Les heures normales de bureau sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

2. Passez en revue les documents d'étude qui vous seront envoyés.

Vous recevrez le Manuel de base qui contient des informations pertinentes à tous les destructeurs et un autre module qui contient des informations pertinentes à la catégorie de licence que vous demandez.

- Le programme d'accréditation est conçu de sorte que vous puissiez étudier à la maison. Lisez les manuels d'étude et répondez aux questions de pratique à la fin de chaque section.
- Si vous avez des questions concernant l'accréditation, les catégories de licences ou le matériel de cours, appelez au 1-888-620-9999.

3. Passez l'examen d'accréditation.

L'examen d'accréditation comprend des questions à choix multiples et est divisé en deux parties.

Chaque partie compte 50 questions. L'examen du Manuel de base est un examen à livre fermé et dure une heure. L'examen du Module spécifique à la catégorie de licence choisie est un examen à livre ouvert et dure une heure et demie. *(De plus amples détails accompagneront vos documents d'étude.)*

- 4. Pour réussir l'examen d'accréditation**, vous devez obtenir une note de 75 % ou plus dans chacun des examens, le Manuel de base et le Manuel du module spécifique à la catégorie de licence. Vous recevrez ensuite une lettre d'accréditation. Vous devrez envoyer un exemplaire de cette lettre au MEPNP lorsque vous demanderez votre licence de destructeur.

Vous devez présenter votre demande de licence de destructeur au MEPNP dans un délai d'un an à compter de la date où vous passez vos examens d'accréditation. Le coût est de 90 \$ par licence pour cinq ans.